

		Fiche de données Conforme à Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card. 1
Document n°	Date dessin	Rev. N°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
145/09	21.09.2016	5	RLAB	DG	RLAB	1 di 8

1. Identification de la substance ou du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification de produit

Nom commercial **TAB 5 in 1 Lavastoviglie 16 Tabs AMACASA**
SCRIC TAB 5 in 1 Lavastoviglie 120 Tabs

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Domaines d'utilisation: Détergent en comprimés pour lave-vaisselle
Utilisations par les consommateurs [SU21], Utilisations professionnelles [SU22]
Utilisations déconseillées: Ne pas utiliser pour d'autres usages que ceux indiqués

1.3 Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de l'entreprise:

Distributeur: NEW FADOR S.r.l.
Via M. Calderara 31 - 25018 Montichiari (BS)
Tel. +39 030 961243 - Fax +39 030 962500
www.newfador.it - info@newfador.it

1.4 Numéro d'urgence:

Tél. + 39 030 961243 (de 8h30 à 17h30 - lundi / vendredi)
Le point 16 de cette fiche indique les adresses des centres antipoison italiens actifs 24 heures sur 24.

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS07

Codes de classe et de classe de danger:
Eye Irrit. 2

Codes d'indication de danger:
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments de l'étiquette:

Étiquetage conformément au règlement (CE) no. 1272/2008:

Pictogrammes, codes d'avertissement:
GHS07 - Avertissement

Codes d'indication de danger:
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Codes des mentions de danger supplémentaires:
N'est pas applicable.

Conseils de prudence:

Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, conserver le récipient ou l'étiquette du produit.
P102 - Garder hors de la portée des enfants.

La prévention

P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

Réaction

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer abondamment pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles a contactez s'il est facile de le faire. Continuez à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Contient (Règlement CE 648/2004): 15% <30% Phosphates, 5% <15% Agents de blanchiment à base d'oxygène, <5% Agents de surface non ioniques, Polycarboxylates, phosphonates, Enzymes (Amilase, Protéase), Parfums.

2.3 Autres dangers:

Aucune information sur d'autres dangers.

La substance / le mélange ne contient PAS de substances PBT / vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII



		Fiche de données Conforme à Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card. 1
Document n°	Date dessin	Rev. N°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
145/09	21.09.2016	5	RLAB	DG	RLAB	2 di 8

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances:

Not relevant.

3.2 Mélanges:

Reportez-vous à l'article 16 pour le texte complet des mentions de danger.

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Carbonate de sodium	> 10 <= 30%	Eye Irrit. 2 H319	011-005-00-2	497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19
CARBONATE DE DISODIUM, COMPOSÉ DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE (2: 3)	> 10 <= 25%	Ox. Sol. 3 H272, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	-	15630-89-4	239-707-6	01-2119457268-30
ALCOL A LUNGA CATENA, ALCOSSILATO	> 1 <= 5%	Eye Irrit. 2 H319 Skin Irrit. 2 H315	-	166736-08-9	-	-
SILICATE DE SODIUM	> 1 <= 5%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335	-	1344-09-8	215-687-4	01-2119448725-31
SUBTILISIN	> 0 <= 0,1%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Resp. Sens. 1 H334, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 2 H411	-	9014-01-1	232-752-2	01-2119480434-38

4. Interventions de premiers secours



4.1 Description des premiers secours:

En cas de contact avec les yeux (du produit pur):

Enlever les lentilles de contact. Au moins 15 minutes, en ouvrant bien les paupières.

Consulter un médecin si le problème persiste.

En contact avec la peau (du produit pur):

Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas d'ingestion:

Consulter un médecin immédiatement. Provoquer le vomissement seulement comme dirigé par votre docteur. Ne rien faire avaler si le sujet est inconscient

et si non autorisé par le docteur.

En cas d'inhalation:

Amenez le sujet à l'air libre. Si la respiration est difficile, appelez immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Aucune information spécifique n'est connue sur les symptômes et les effets causés par le produit.

Pour les symptômes et effets sur les substances contenues, voir chap. 11.

4.3 Indication de tout besoin de consulter immédiatement un médecin et des traitements spéciaux:

Information non disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie



5.1 Lutte contre les incendies:

Moyens d'extinction recommandés:

Eau pulvérisée, CO₂, mousse, poudres chimiques selon les matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyen d'extinction à éviter:

Jets d'eau Surfaces de contenants exposées au feu.

		Fiche de données Conforme à Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card. 1
Document n°	Date dessin	Rev. N°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
145/09	21.09.2016	5	RLAB	DG	RLAB	3 di 8

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Dangers deux à l'exposition en cas d'incendie:
Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3 Recommandations pour les pompiers:

Utiliser une protection respiratoire.
Casque de protection et vêtements de protection complets.
L'eau pulvérisée peut être utilisée pour protéger les personnes impliquées dans l'extinction.
Si vous travaillez dans des zones fermées et mal ventilées et dans tous les cas si des agents d'extinction halogénés sont utilisés (fluobène, solkane 123, naf etc.).
Refroidir les conteneurs avec des jets d'eau.

6. Mesures en cas de libération accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence:

Pour ceux qui n'interviennent pas directement:
Éloignez-vous de la zone entourant le déversement ou relâchez-le. Ne pas fumer.
Portez un masque, des gants et des vêtements de protection.
Pour ceux qui interviennent directement:
Portez un masque, des gants et des vêtements de protection.
Éliminer toutes les flammes nues et les sources d'inflammation possibles. Ne pas fumer.
Mettre en place une ventilation adéquate.
Évacuer la zone dangereuse, consulter au besoin un expert.

6.2 Précautions environnementales:

Pour le confinement:
Recueillir le produit pour une réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. Si nécessaire, l'absorber avec un matériau inerte.
Empêchez-le d'entrer dans le système de drainage.
Pour le nettoyage:
Après la collecte, laver la zone affectée et les matériaux avec de l'eau.
Autres informations:
Aucun en particulier.

6.4 Référence à d'autres sections:

Reportez-vous aux étapes 8 et 13 pour plus d'informations.

7. Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre:

Au travail, ne mangez pas et ne buvez pas.
Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
Voir aussi le paragraphe suivant 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Ne pas stocker dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
Gardez les récipients dans une position verticale et évitez la possibilité de chutes ou de bosses.
Conserver dans un endroit frais, loin de toute source de chaleur et exposition directe à la lumière du soleil.

7.3 Utilisation finale spécifique:

Utilisations du consommateur:
Stocker dans des endroits frais et secs.
Utilisations professionnelles:
Manipuler avec prudence.
Conserver dans un endroit ventilé à l'écart des sources de chaleur.
Gardez le récipient hermétiquement fermé.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle



8.1 Paramètres de contrôle:

Aucune donnée disponible sur le mélange en tant que tel.

	Fiche de données Conforme à Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card. 1
Document n°	Date dessin	Rev. N°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
145/09	21.09.2016	5	RLAB	DG	RLAB	4 di 8

Relatif aux substances contenues:

Exigences normatives :

EU OEL EU Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE.

CARBONATE DE SODIUM

Santé - Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs			Systémique aiguë	Chronique local	Systémique chronique
	Aigu local	Systémique aiguë	Chronique local	Systémique chronique	Aigu local				
Inhalation.	10 mg/m3	VND						10 mg/m3	VND

CARBONATE DE DISODIUM, COMPOSÉ DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE (2: 3)

Concentration prévue d'aucun effet sur l'environnement - PNEC.

Valeur de référence en eau douce	0,035	mg/l
Valeur de référence dans l'eau de mer	0,035	mg/l
Valeur de référence pour les micro-organismes STP	16,24	mg/l

Santé - Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs			Systémique aiguë	Chronique local	Systémique chronique
	Aigu local	Systémique aiguë	Chronique local	Systémique chronique	Aigu local				
Inhalation.								5 mg/m3	VND
Dermique.	6,4 mg	VND	6,4 mg/m2	VND	12,8 mg/cm2	VND		12,8 mg/cm2	VND

SILICATO DI SODIO

Santé - Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs			Systémique aiguë	Chronique local	Systémique chronique
	Aigu local	Systémique aiguë	Chronique local	Systémique chronique	Aigu local				
Oral.			VND	0,8 mg/Kg					
Inhalation.			VND	1,38 mg/m3				VND	5,61 mg/m3
Dermique.			VND	0,8 mg/Kg				VND	1,59 mg/Kg

SUBTILISIN

Valeur limite de seuil.

Type	State	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
OEL	EU	0,00004		30	

Légende:

(C) = CEILING ; INALAB = Fraction inhalable ; RESPIR = Fraction respirable; TORAC = Fraction thoracique. VND = danger identifié mais pas de DNEL / PNEC disponible; NEA = aucune exposition attendue; NPI = aucun danger identifié

8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Utilisations du consommateur:

- Ouvrir avec prudence. Toujours fermer la bouteille
- Adopter les mesures de protection individuelle pertinentes.

Utilisations professionnelles:

- Ouvrir avec prudence. Toujours fermer la bouteille
- Adopter les mesures de protection individuelle pertinentes.

Mesures de protection individuelle:

- Protection des yeux / du visage
Lors de la manipulation du produit pur, utiliser des lunettes de protection (lunettes à cage) (EN 166).
- Protection de la peau
 - Protection des mains
Lors de la manipulation du produit pur, utiliser des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374-1 / EN374-2 / EN374-3)
 - Autre
Lors de la manipulation du produit pur, porter des vêtements de protection (EN 14605).
- Protection respiratoire
Pas nécessaire pour un usage normal.
- Les risques thermiques
Pas de danger à signaler

Contrôles d'exposition environnementale:

		Fiche de données Conforme à Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card. 1
Document n°	Date dessin	Rev. N°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
145/09	21.09.2016	5	RLAB	DG	RLAB	5 di 8

Utiliser dans l'environnement de travail, en évitant le produit dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

State physique	solid
Couleur	white with coloured spots
Odeur	characteristic
pH.	10,5
Point de fusion ou de congélation	ND (non disponible).
Premier point d'ébullition.	ND (non disponible).
Plage d'ébullition.	ND (non disponible).
Point d'éclair.	ND (non disponible).
Taux d'évaporation	ND (non disponible).
Inflammabilité des solides et des gaz	ND (non disponible).
Limite inférieure d'inflammabilité	ND (non disponible).
Limite supérieure d'inflammabilité.	ND (not available).
Limite inférieure d'explosivité.	ND (not available).
Limite supérieure d'explosivité.	ND (not available).
Pression de vapeur.	ND (not available).
Densité de vapeur.	ND (not available).
Poids spécifique.	1,000 Kg / l
Solubilité	soluble in water
Température d'auto-inflammation.	ND (not available).
Température de décomposition.	ND (not available).
Viscosité	ND (not available).
Propriétés explosives	ND (not available).
Propriétés oxydantes	ND (not available).

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Il n'y a pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Il n'y a pas de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter:

Aucun à signaler. Cependant, suivez les précautions habituelles en ce qui concerne les produits chimiques.

10.5 Matériaux incompatibles:

Information non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Information non disponible.

11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit lui-même, les dangers possibles du produit pour la santé ont été évalués sur la base du

Tenir compte de la concentration des substances dangereuses mentionnées à la section 3 pour évaluer les effets toxicologiques de l'exposition au produit.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

TOXICITÉ AIGUË.

CL50 (Inhalation - vapeurs) du mélange: Non classé (pas de composant pertinent).

CL50 (Inhalation - brouillards / poudres) du mélange: Non classé (pas de composant pertinent).

		Fiche de données Conforme à Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card. 1
Document n°	Date dessin	Rev. N°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
145/09	21.09.2016	5	RLAB	DG	RLAB	6 di 8

DL50 (Oral) du mélange: 4136,000 mg / kg
DL50 (Cutanée) du mélange: Non classé (pas de composant pertinent).

CARBONATE DE DISODIUM, COMPOSÉ DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE (2: 3)
DL50 (Oral) .1034 mg / kg
CL50 (Inhalation) .1200 mg / m3

ALCOOL LONG, ALCOOL ALCOOLYLÉ
DL50 (Oral).> 2000 mg / kg rat

SILICATE DE SODIUM
DL50 (Oral).> 3400 mg / kg Rat
DL50 (cutanée).> 5000 mg / kg Rat
CL50 (Inhalation).> 2,06 mg / kg Rat

subtilisine
DL50 (Oral) .1800 mg / kg
DL50 (cutanée) .2
CL50 (Inhalation) .0,8

CARBONATE DE SODIUM
DL50 (Orale) .4090 mg / kg Rat
DL50 (cutanée) .117 mg / kg Souris
CL50 (Inhalation) .2,3 Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE.
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.
DOMMAGES OCULAIRES GRAVES / IRRITATION DES YEUX.
Provoque une grave irritation des yeux.
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE.
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES.
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.
CARCINOGENICITE.
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION.
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR LES ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE.
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR LES ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION RÉPÉTÉE.
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.
DANGER EN CAS D'ASPIRATION.
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Sur le produit en tant que tel, aucun test d'impact environnemental n'a été réalisé en cas de rejet accidentel dans l'environnement.

Relatif aux substances contenues:

CARBONATE DE DISODIUM, COMPOSÉ DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE (2: 3)
CL50 - Poisson -> 70 mg / l / 96h

ALCOOL LONG, ALCOOL ALCOOLYLÉ
CL50 - Poisson - 100 mg / l / 96h
CE50 - Crustacés - 100 mg / l / 48h
CE50 - Algues / Plantes aquatiques - 100 mg / l / 72h

SILICATE DE SODIUM
CL50 - Poisson - 1108 mg / l / 96h

subtilisine
NOEC Algues Chroniques / Plantes Aquatiques - 0.041 mg / l

Utiliser dans l'environnement de travail, en évitant le produit dans l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Relatif aux substances contenues:

CARBONATE DE SODIUM.

		Fiche de données Conforme à Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card. 1
Document n°	Date dessin	Rev. N°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
145/09	21.09.2016	5	RLAB	DG	RLAB	7 di 8

Solubilité dans l'eau - 1000 - 10000 mg / l
 Biodégradabilité: Données non disponibles.

Les tensioactifs contenus dans cette formulation répondent aux critères de biodégradabilité établis par le règlement (CE) n °. 648/2004 relative aux détergents.
 Informations sur les surfactants
 Persistance / Biodégradation
 Méthode d'essai: OECD 301
 Évaluation: facilement biodégradable
 Soluble dans l'eau

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

La substance / le mélange ne contient PAS de substances PBT / vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII.

12.6 Autres effets indésirables:

Aucun effet indésirable trouvé.

Règlement (CE) n. 2006/907 - 2004/648

Le (s) tensioactif (s) contenu (s) dans cette formulation est (i) conforme (i) aux critères de biodégradabilité établis par le règlement EC / 648/2004 sur les détergents. Cet article est basé sur la partie de l'entreprise concernée.

13. Considérations d'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Ne réutilisez pas les contenants vides. Éliminez-les conformément à la réglementation en vigueur. Tout produit résiduel doit être fourni en contactant les entreprises autorisées.
 Récupérer si possible. Fonctionner conformément aux réglementations locales ou nationales en vigueur.

14. Information de transport



14.1 Numéro ONU:

Non compris dans le domaine du transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); sur rail (RID); par avion (ICAO / IATA); par mer (IMDG).

14.2 Nom d'expédition ONU:

Aucun.

14.3 Classes de danger liées au transport:

Aucun.

14.4 Groupe d'emballage:

Aucun.

14.5 Les dangers pour l'environnement:

Aucun.

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs:

Aucun.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC:

Il n'est pas prévu de transporter des cargaisons en vrac.

		Fiche de données Conforme à Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card. 1
Document n°	Date dessin	Rev. N°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
145/09	21.09.2016	5	RLAB	DG	RLAB	8 di 8

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange:

Catégorie Seveso. Aucun.

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006. Aucun.

Substances figurant sur la liste des substances candidates (article 59 du règlement REACH). Aucun.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH). Aucun.

Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012: Aucun.

Substances soumises à la Convention de Rotterdam: Aucune.

Substances soumises à la Convention de Stockholm: Aucune.

Contrôles sanitaires. Les travailleurs exposés à cet agent chimique dangereux pour la santé doivent être soumis à une surveillance médicale effectuée conformément aux dispositions de l'art. 41 du décret législatif n° 81 du 9 avril 2008, à moins que le risque pour la sécurité et la santé du travailleur n'ait été jugé non pertinent, conformément aux dispositions de l'art. 224 paragraphe 2.

Reg. 648/2004 / CE (détergents), D.Lgs. 3/2/1997 n. 52 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). D.Lgs 14/3/2003 n. 65 (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). D.Lgs. 2/2/2002 n. 25 (Risques liés aux agents chimiques au travail). D. M. Job 02/26/2004 (Limites d'exposition professionnelle); D. M. 03/04/2007 (Mise en œuvre de la directive 2006/8 / CE). Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP), Règlement (CE) n° 790 / 2009.D.Lgs. 21 septembre 2005 n. 238 (directive Seveso Ter).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16. Autres informations

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02/03/08/10/11/12

H272	Peut causer ou intensifier le feu; oxydant
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H335	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
H334	Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H413	Peut causer des effets nocifs à long terme sur la vie aquatique.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références réglementaires:

Directive 1999/45 / CE

Directive 2001/60 / CE

Règlement 2008/1272 / CE

Règlement 2010/453 / CE

En cas de besoin, nous voudrions signaler la liste des CENTRES ANTI-VERTES accréditée par le Ministère de la Santé:

Responsable	Hôpital	Ville	Adresse	CAP	Téléphone
Marco Marano	CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù"	Roma	Piazza Sant'Onofrio, 4	00165	06 68593726
Anna Lepore	Az. Osp. Univ. Foggia	Foggia	V.le Luigi Pinto, 1	71122	0881-732326
Gennaro Savoia	Az. Osp. "A. Cardarelli"	Napoli	Via A. Cardarelli, 9	80131	081-7472870
M. Caterina Grassi	CAV Policlinico "Umberto I"	Roma	V.le del Policlinico, 155	00161	06-49978000
Alessandro Barelli	CAV Policlinico "A. Gemelli"	Roma	Largo Agostino Gemelli, 8	00168	06-3054343
Primo Botti	Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica	Firenze	Largo Brambilla, 3	50134	055-7947819
Carlo Locatelli	CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica	Pavia	Via Salvatore Maugeri, 10	27100	0382-24444
Franca Davanzo	Osp. Niguarda Ca' Granda	Milano	Piazza Ospedale Maggiore, 3	20162	02-66101029
M. Luisa Farina	Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII	Bergamo	Piazza OMS, 1	24127	800883300

Cette fiche annule et remplace chaque édition précédente.